

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2016

Le trente et un mars deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du *Docteur Richard GALY*, Maire.

Convocation – Affichage :

Date de la Convocation	24 Mars 2016
Date d'affichage convocation	24 Mars 2016
Affichage du conseil après la séance	1er avril 2016

Nombre de Membres :

En exercice	33
Présents à la séance	27
Ayant donné procuration	6
Qui ont pris part aux délibérations	33 de la DGS-01-02-16 à la SF-09-02-16 32 pour la SF-10-02-16 33 de la SF-11-02-16 à la DS-01-02-16 32 pour la SPO-01-02-16 33 de la CULT-01-02-16 à la OT-01-02-16

Présents : Docteur Richard GALY, maire,

Jean-Claude RUSSO, Françoise DUHALDE-GUIGNARD, Joëlle FOLANT-GIOANNI, Fleur FRISON-ROCHE, Denise LAURENT, Christian REJOU, Christiane POMARES, Marc DURST, Marie-Claudine PELLISSIER, Maryse IMBERT, Hélène BARNATHAN, Pierre BEAUGEOIS, Jean-Antoine NAMOUR Brian HICKMORE, Jean-Michel RANC, Martine COMBES, Jean-Louis LANTERI, Hedwige FARCIS, Véronique COURREGES, Michel VALIERGUE, Christophe TOURETTE, Axelle GAUME-CORNU, Nicolas REY, Camille BARBARO, Paul DE CONINCK, Anne MANATHON, conseillers municipaux.

Représentés : M. Michel BIANCHI par M. le Maire
M. Bernard ALFONSI par M. Jean-Louis LANTERI
M. Guy LOPINTO par M. Christophe TOURETTE
M. Norbert MENCAGLIA par M. Jean-Claude RUSSO
Mme Sonia MARTIN par Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD
Mme Corinne MERCIER par Mme Hélène BARNATHAN

Mme BARBARO est nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 31 mars 2016

☐☐☐

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-01-02-16 - A) LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. PERIODE DU 29 OCTOBRE 2015 AU 10 MARS 2016.

B) LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LE 3 FEVRIER 2016 ET LE 14 MARS 2016.

Monsieur le Maire prend la parole,

Il s'agit du récapitulatif des décisions municipales prises entre le 29 octobre 2015 et le 10 mars 2016 et des Marchés publics conclus entre le 3 février 2016 et le 14 mars 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture faite par M. le Maire des décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Marchés publics conclus pendant la période précédente.

☐☐☐

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-02-02-16 - RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX D'ENSEIGNEMENT. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2016

M. le Maire donne la parole à M.V.ALIERGUE

Suite aux attentats terroristes, la Commune de Mougins a souhaité renforcer sa mobilisation en faveur de la sécurisation (hors vidéo protection) des sites sensibles tels que les bâtiments d'enseignement (notamment les écoles, les crèches). Il s'agit de solliciter la réserve parlementaire pour le financement de ce projet d'intérêt général et obtenir au moins 10 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☐☐☐

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DGS-03-02-16 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE
L'OFFICE DE TOURISME**

M. le Maire donne la parole à M.TOURETTE

Suite à la démission de deux Conseillers Municipaux au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, il convient de procéder à une nouvelle élection afin de désigner les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants représentant le Conseil Municipal

Après le vote à bulletins secrets, sont élus à la majorité absolue au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Mougins, les membres ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. TOURETTE	Mme IMBERT
M. REJOU	Mme BARBARO
Mme DUHALDE-GUIGNARD	M. HICKMORE
M. LANTERI	M. DURST
M. RANC	Mme POMARES
Mme MARTIN	M. REY

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DGS-04-02-16 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L
2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. DELIBERATION
COMPLEMENTAIRE**

M. le Maire donne la parole à MME FOLANT

Il s'agit, comme le prévoit la loi NOTRE, de permettre au Conseil Municipal de déléguer au Maire la compétence de demander l'attribution de subventions à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-05-02-16 - MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DU CEC DES CAMPÉLIÈRES

M. le Maire prend la parole

Dans le cadre du transfert de la gestion des équipements et activités des Campélières proposé par la CAPL, le syndicat mixte du CEC des Campélières a décidé de modifier ses statuts afin de garantir les intérêts des communes Mougins, du Cannet, fondatrices du syndicat et du Département, particulièrement dans le cadre de l'opération d'intérêt général de reconstruction du collège, totalement indépendante de la compétence liée à la gestion et à la promotion des activités culturelles et sportives du syndicat. Les modifications statutaires portent sur la redéfinition de deux compétences distinctes à l'article 2 : d'une part la gestion du patrimoine indivis foncier acquis par le syndicat mixte à sa création et devant être portée par les seules collectivités fondatrices du syndicat, et, d'autre part, la gestion et la promotion des activités du syndicat mixte et des équipements (notamment piscine et gymnase) y afférent. Une autre modification concerne la représentativité : le nouvel article 5 des statuts permettra le cas échéant de faire siéger des élus municipaux non communautaires au titre de l'agglomération et prévoit le nombre de délégués susceptibles de représenter un EPCI à fiscalité propre. Enfin, la dernière modification porte sur la nouvelle rédaction de l'article 6 afin d'acter le mécanisme de répartition des recettes consécutives à la gestion du patrimoine foncier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

JURIDIQUE

SJ-01-02-16 - BILAN FONCIER 2015

M. le Maire prend la parole

Il s'agit pour les Conseillers Municipaux de prendre acte du bilan des opérations foncières pour l'année 2015. Durant cette année, la Commune a procédé à une promesse de vente, une promesse de constitution de servitude, douze acquisitions et une constitution de servitude.

L'Etablissement Public Foncier P.A.C.A. a réalisé quant à lui quatre acquisitions sur le territoire mouginois dans le cadre de la convention Habitat à caractère multi-sites signée avec la Commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce bilan qui n'appelle aucun vote

JURIDIQUE

SJ-02-02-16 - VENTE DE LA PROPRIETE BATIE CADASTREE SECTION BH N° 88, D'UNE SUPERFICIE DE 559 M2, SITUEE 58, IMPASSE FONT ROUBERT A MOUGINS, AU PRIX DE 280 000 EUROS

M. le Maire donne la parole à M.LANTERI

La Commune de Mougins a acquis la propriété bâtie cadastrée section BH n° 88, d'une superficie de 559 m², située 58 impasse Font Roubert à Mougins, par acte authentique reçu le 28 septembre 2015 par Maître CACCIAVILLANI, notaire à Mougins.

La Commune travaille activement à la production de logements en mixité sociale sur son territoire.

La société dénommée « SELM Habitat 06 » propose d'acquérir la propriété bâtie cadastrée section BH n° 88, à un prix de 280 000 euros – deux cent quatre-vingt mille euros, en vue de la réalisation d'un programme 100% social de maisons de ville à usage d'adultes autonomes atteints de handicap.

Ce montant est inférieur à l'évaluation de France Domaine à hauteur de 70 000 euros – soixante-dix mille euros. Cette somme viendra en déduction du prélèvement mis à la charge de la Commune au titre de ses obligations en matière de logements sociaux (pénalités dites « SRU »).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



JURIDIQUE

SJ-03-02-16 -BIEN PRESUME SANS MAITRE : AUTORISATION DE METTRE EN ŒUVRE LA PROCEDURE DES « BIENS SANS MAITRE » POUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AV N° 152, SITUEE 470 AVENUE SAINT-MARTIN, A MOUGINS, AU CŒUR DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE LIGNE DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS).

M. le Maire donne la parole à Mme COURREGES

La Commune de Mougins souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AV n° 152 d'une superficie de 100 m², située au cœur du projet de création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans les secteurs de Saint-Martin et de Tournamy.

Selon les premières recherches réalisées, cette parcelle est susceptible de constituer un bien sans maître au sens de l'article L.1123-1 2° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le transfert de propriété d'un tel bien s'effectue après mise en œuvre de la procédure définie à l'article L.1123-3 du même Code, visant à s'assurer que le bien est effectivement sans maître.

Pour cela, la Commune doit mener une enquête préalable auprès des services déconcentrés de l'Etat (cadastre, publicité foncière et recouvrement des taxes foncières), des notaires et des propriétaires voisins afin de trouver d'éventuels propriétaires de la parcelle cadastrée section AV n° 152.

La maîtrise foncière de cette parcelle est indispensable à la réalisation du projet de création d'une ligne BHNS. Il convient donc de mettre en œuvre la procédure des « biens sans maître ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



FINANCES

SF-01-02-16 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire donne la parole à Mme DUHALDE-GUIGNARD

Adoption du budget primitif 2016 pour un montant total de 70 899 817,81€ qui se répartit à hauteur de 46 852 658,45€ en section de fonctionnement (soit 66,08% du budget) et à hauteur de 24 047 159,36€ en section d'investissement (soit 33,92% du budget)

Le budget primitif reprend les résultats de l'année antérieure et les restes à réaliser 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue, et deux oppositions de M. DE CONINCK et Mme MANATHON

☐☐☐

FINANCES

SF-02-02-16 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire donne la parole à Mme FARCIS

Adoption du Budget primitif annexe 2016 du service public d'assainissement collectif pour un montant total de 3 248 509,62 € affecté pour 2 229 915,03€ à la section de fonctionnement et 1 018 594,59€ à la section d'investissement.

Le budget reprend les résultats de l'exercice 2015 à hauteur de + 1 010 020,03€ en recettes de fonctionnement et + 104 813,58€ en recettes d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANATHON

☐☐☐

FINANCES

SF-03-02-16 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. le Maire donne la parole à Mme GAUME-CORNU

Adoption du budget primitif du budget annexe d'assainissement non collectif pour un montant total de 5 302,95€ affecté à la section de fonctionnement en dépenses et recettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON

☐☐☐

FINANCES

SF-04-02-16 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

M. le Maire donne la parole à Mme FRISON-ROCHE

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 : pour un montant total de 894 500 € qui se répartit à hauteur de 692 000 € en section de fonctionnement (soit 77,36% du budget) et à hauteur de 202 500 € en section d'investissement (soit 22,64% du budget) le budget primitif reprend les résultats de l'année antérieure et les restes à réaliser 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON

☐☐☐

FINANCES

SF-05-02-16 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

M. le Maire donne la parole à Mme PELLISSIER

Pour la vingtième année, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité et d'adopter pour 2016 les mêmes taux que ceux de 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☐☐☐

FINANCES

SF-06-02-16 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION TAUX POUR 2016

M. le Maire donne la parole à M.DURST

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – reconduction du taux pour 2016 à 12.16%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☐☐☐

FINANCES

SF-07-02-16 - REVERSEMENT PARTIEL ET PAR AVANCE DE LA TAXE ADDITIONNELLE A L'OFFICE DU TOURISME

M. le Maire donne la parole à M.REY

Reversement partiel et par avance de la taxe additionnelle à l'Office de Tourisme pour un montant de 593 400€ afin de permettre à l'Office de Tourisme la mise en place des actions de promotion de la commune et assurer son bon fonctionnement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et trois abstentions de M. DE CONINCK, Mme MANAUTHON et Mme COURREGES

☐☐☐

FINANCES

SF-08-02-16 - OFFICE DE TOURISME DE MOUGINS : CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2016

M. le Maire donne la parole à Mme BARBARO

Une convention d'objectifs doit être signée avec l'Office de Tourisme afin qu'il puisse percevoir une subvention de 371 600 € au titre de l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et quatre abstentions de M. DE CONINCK, Mme MANAUTHON, Mme COURREGES et Mme FARCIS

☐☐☐

FINANCES

SF-09-02-16 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) ACTUALISATION – POLE CULTUREL – ECOLE ROSELLA HIGHTOWER – AMENAGEMENT PLACE DES PATRIOTES

M. le Maire donne la parole à Mme DUHALDE-GUIGNARD

Pôle culturel - Ecole Rosella Hightower et aménagement Place des Patriotes : actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement afin de mettre à jour les autorisations de programme et les crédits de paiement. Il s'agit d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des travaux sur 2016 (respectivement 11 650 000€, 200 000€ et 19 800€)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANATHON

FINANCES

SF-10-02-16 - ALLOCATION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE

M. le Maire donne la parole à M.REJOU

Allocation de Subventions de Fonctionnement à des Associations de Droit Privé pour un montant global de 30 974.05€

M.Durst, membre du bureau d'une association subventionnée ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

FINANCES

SF-11-02-16 - L'ASSOCIATION COMITE DES JUMELAGES : CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2016

M. le Maire donne la parole à M.RANC

Une convention d'objectifs doit être signée avec l'association afin qu'elle puisse percevoir une subvention de fonctionnement de 11 000 € pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

FINANCES

SF-12-02-16 - OFFICE DES FETES MUNICIPAL MOUGINOIS : CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2016

M. le Maire donne la parole à M.HICKMORE

La convention d'objectifs pour l'Office des Fêtes Municipal Mouginois doit être approuvée et signée afin que l'association perçoive une subvention pour 2016. Ses principales actions sont montées lors des fêtes de la Saint Jean, du 14 Juillet et de la Saint Barthelemy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☺☺☺

FINANCES

SF-13-02-16 - L'ASSOCIATION THEATRE PASSE PRESENT : CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2016

M. le Maire donne la parole à Mme POMARES

Une convention d'objectifs doit être signée avec l'association, afin qu'elle puisse percevoir une subvention de 10 000 € pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

FINANCES

SF-14-02-16 - CESSIION DE PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE D'EPARGNE « OUEST DES ALPES-MARITIMES

M. le Maire prend la parole

Lors du conseil du 9 avril 2015, la Commune de Mougins avait souhaité pendant un an souscrire des parts sociales de la Caisse d'Epargne pour 1.8 M€. Il s'agissait d'une part de conserver cette somme pour financer les travaux du pôle culturel et dans l'attente d'engranger environ 45 000 € de recettes supplémentaires.

L'année 2016 sera marquée par la construction du pôle culturel, il est donc nécessaire de céder ses parts afin d'utiliser la somme ainsi débloquée pour financer cette opération sans recours à l'emprunt

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☺☺☺

FINANCES

SF-15-02-16 - GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE DE MOUGINS CONSENTIE A LA SOCIETE HABITAT 06 DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REALISATION EN VEFA PARC SOCIAL DE 37 LOGEMENTS SITUES 214 CHEMIN DES ROMAINS ET SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RESERVATION POUR 8 LOGEMENTS AU SEIN DE CE DERNIER.

M. le Maire donne la parole à Mme LAURENT

La Société d'économie mixte HABITAT 06 a sollicité un prêt à hauteur de 5 071 333 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de l'acquisition en état futur d'achèvement de 37 logements aidés pour actifs, sis 214 chemin des Romains à Mougins.

Elle sollicite la ville de Mougins pour garantir le remboursement à 100% de ces prêts. En contrepartie de cette garantie d'emprunt la commune bénéficiera d'un contingent de 8 logements au sein du programme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

RESSOURCES-HUMAINES

RH-01-02-16 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2016

M. le Maire donne la parole à M.RUSSO

Afin de répondre aux besoins de la collectivité et notamment en matière de mobilité interne, il convient d'actualiser le tableau des effectifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

SERVICE-TECHNIQUES

ST-01-02-16 - MANUEL D'AUTO SURVEILLANCE « SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS »

M. le Maire donne la parole à M.NAMOUR

Le Conseil municipal est invité à approuver le manuel d'auto surveillance « Système d'assainissement de l'agglomération de Sophia-Antipolis » constitué et mis à jour par le Syndicat Intercommunal des Bouillides et à autoriser le Maire ou son représentant à signer l'engagement du Maître d'Ouvrage à faire mettre en application et faire respecter par le délégataire de service, la Suez Environnement, les dispositions d'auto surveillance décrites dans le manuel susmentionné

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☐☐☐

SERVICE-TECHNIQUES

ST-02-02-16 - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME EN VUE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE DE MOUGINS LE HAUT

M. le Maire donne la parole à Mme COMBES

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à déposer une autorisation d'urbanisme en vue de réaliser des travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire de Mougins-le-Haut.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☐☐☐

DIRECTION DE LA SECURITE

DS-01 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISE EN FOURRIERE DU VEHICULE DE M.CRIMI CHRISTIAN

M. le Maire donne la parole à M.BEAUGELOIS

Monsieur Christian CRIMI, résidant 4 rond-point Minangoy invoque la bonne foi et un état physique et moral fragilisés pour demander le remboursement des frais qu'il a engagés afin de récupérer son véhicule mis en fourrière par la Police Municipale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☐☐☐

SPORTS

SPO-01-02-16 - VOTE DES 2EMES ET DES 3EMES ACOMPTE SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES MOUGINOISES

M. le Maire donne la parole à M.RUSSO

L'avancement de la saison sportive justifie le versement du 2ème acompte ainsi que la provision du 3ème acompte (payable à compter du 1er juin 2016) aux associations sportives mouginoises, après avis de la commission des sports du 24 février 2016. Le montant global alloué cette année est de 425.750 €, et reste identique au montant voté en 2015.

M.HICKMORE, président d'une association subventionnée, ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

☐☐☐

AFFAIRES-CULTURELLES

CULT-01-02-16 - REDEFINITION DES TARIFS POUR LE FESTIVAL DES NUITS MUSICALES DE NOTRE DAME DE VIE

M. le Maire donne la parole à Mme IMBERT

Afin de réactualiser les tarifs du Festival – au vu de sa programmation- et correspondre à ceux des autres festivals de musique en plein air, une nouvelle tarification des concerts est proposée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☐☐☐

AFFAIRES-CULTURELLES

CULT-02-02-16 - MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE TARIFICATION DES COURS A L'ÉCOLE DE MUSIQUE

M. le Maire donne la parole à Mme POMARES

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Mongins souhaite développer l'activité de l'Ecole Municipale de Musique. Le déménagement dans les nouveaux locaux du Pôle Culturel va engendrer dès la rentrée scolaire 2016/2017 la mise en place de nouveaux cours. Cette offre répondra à une demande toujours plus importante. Une nouvelle tarification sera proposée à partir de mai 2016 applicable pour la rentrée de septembre 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☐☐☐

OFFICE DU TOURISME

OT-01-02-16 - DEMANDE DE DENOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE

M. le Maire donne la parole à Mme BARNATHAN

La réforme du classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006, crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux communes touristiques. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes. Les critères sélectifs et exigeants qui concernent la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale sont autant de facteurs d'attractivité fortement incitatifs pour conquérir de nouvelles clientèles. A ce titre, la commune de Mougins sollicite la dénomination de « Commune touristique ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

☺☺☺

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

☺
☺ ☺
☺